Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20261012-2026_74-DE

Ville de Saint-Apollinaire

DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR
CANTON SAINT-APOLLINAIRE

Délibération n°2026-74
Nomenclature: 8.9 – Culture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

Convocation envoyée le 22 septembre 2026

Président: Monsieur Frédéric GOULIER
Secrétaire de séance: Madame Léonie CHANUT
Nombre de membres du Conseil municipal: 29 Nombre de votants : 29
Nombre de présents : 27 Nombre de procurations: 2

Membres présents :

Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Françoise CAMILLERI	Madame Alberta AWAD
Madame Annie LOCATELLI	Monsieur Frédéric FRACCHIOLA	Madame Aurélia MERLE
Monsieur Gérard FOUCARD	Monsieur Fabrice ROUSSEL	Madame Sophie ALFIER
Madame Patricia RABELKA M'BENGUE	Madame Muriel LAFONT	Monsieur Nicolas TISSOT
Monsieur Cédric TEJONA	Monsieur Christophe BARBEY	Monsieur Julien ROYER
Madame Céline RABUT	Monsieur Xavier KLEINHANS	Madame Léonie CHANUT
Monsieur Fabien MAITRE	Madame Adeline LAGRANGE	Monsieur Roméo FACELLO
Madame Laurence AUCLIN	Madame Mélanie COUSIN	
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Florian SEBELON	
Monsieur Jean-Robert BAUQUIS	Monsieur Laurent THEOU	

Membres excusés ou absents :

Madame Florence GRAPIN pouvoir à Madame Annie LOCATELLI
Madame Fatiha HADJADJ pouvoir à Madame Alberta AWAD

Objet : Convention de partenariat avec la Lisa 21

Vu le code général des collectivité territoriales (CGCT).

Considérant
-Que le partenariat autour des matchs d'improvisation existe de longue date sur la commune, et qu'il est apprécié des concitoyens,

Il est proposé au Conseil municipal de signer une convention avec la LISA 21, fixant les objectifs à la représentation des matchs d'improvisation professionnels et d'animations sur la commune.
Il est proposé au conseil municipal de mandater M. le Maire une convention avec la LISA 21, fixant les objectifs à la représentation des matchs d'improvisation professionnels et d'animations sur la commune.

La compagnie s'engage à réaliser 4 matchs en 2027.
La commune met à disposition l'Espace culturel Tabourot des Accords comme lieu de représentation ainsi que le service général du lieu, le personnel correspondant (accueil, sécurité ...) et la communication dans la revue municipale pour les 3 premiers matchs et pour le 4ème match, c'est la LISA 21 qui assure l'organisation complète.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20261012-2026_74-DE

La ville de Saint-Apollinaire met à disposition de l'association LISA 21, au titre d'une résidence d'artistes, la grande salle de la Maison des Associations ou une autre salle, en fonction des disponibilités de celles-ci.

Par ailleurs, La Lisa 21 conduit d'autres projets qui ne peuvent donner lieu à une participation financière de la commune.
Ces actions sont :
- la programmation de spectacles gratuits ;
- la présentation de sortie de résidences artistiques.

Il est entendu que la LISA 21 conservera l'intégralité des recettes de tous les matchs, gérant elle-même la billetterie.

Le Conseil
Après en avoir délibéré, MANDATE :

- Monsieur le Maire pour signer une convention de partenariat avec la LISA 21 pour l'année 2027, comme énoncé ci-dessus.
  La convention est jointe à la présente délibération.

VOTE : Pour : 29 (dont 2 procurations) Abstention : 0
Contre : 0 Ne se prononce pas : 0

Fait à Saint-Apollinaire le : 12 OCT. 2026

Le Maire,
Frédéric GOULIER

La secrétaire,
Léonie CHANUT